

**OBJECTIF
SPECIFIQUE 1.2**

L'INNOVATION SOCIALE



**DOSSIER
INFORMATION**
FÉVRIER 2017



TABLE DES MATIÈRES

03

À propos du Programme

06

Introduction à l'innovation sociale

08

**Bonnes pratiques pour les candidatures
de projets**

12

Comment trouver un partenaire

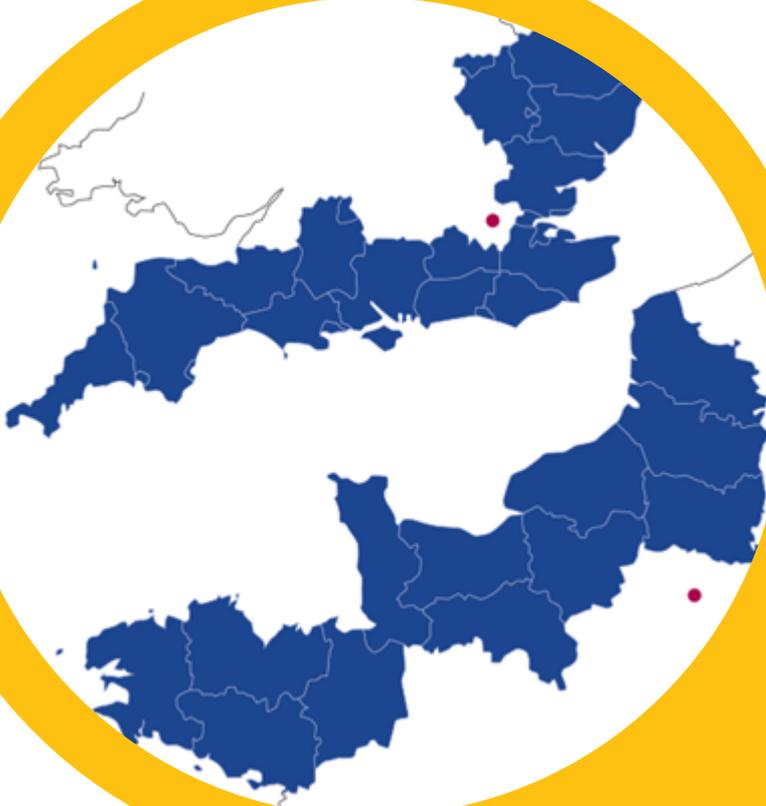
13

Questions fréquentes

À PROPOS DU PROGRAMME



Le Programme bénéficie d'un budget de 315 millions d'euros, dont 223 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional.



LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Le Programme Interreg France (Manche) Angleterre est un exemple de Programme de Coopération Territoriale Européenne. Ces programmes existent dans toute l'Europe et aident à financer des projets de développement économique de qualité dans les régions frontalières entre les différents pays européens. Les projets visent à trouver des solutions partagées aux problèmes communs qui existent dans de multiples pays.

L'ESPACE DU PROGRAMME

La zone éligible du Programme Interreg France (Manche) Angleterre s'étend de chaque côté de la Manche et comprend le sud de l'Angleterre, du Norfolk aux Cornouailles, et la côte nord de la France, du Finistère au Pas-de-Calais. Une carte de l'ensemble de l'Espace du Programme figure ci-dessus.

À PROPOS DU PROGRAMME

Les Objectifs Spécifiques

Le Programme comprend 3 priorités divisées en 5 Objectifs Spécifiques, qui expriment les changements visés par le Programme au sein de la zone éligible.



1.1 L'innovation

Accroître le développement et l'adoption de produits, processus, systèmes et services innovants dans les secteurs de spécialisation intelligente partagés.

1.2 L'innovation sociale

Accroître la qualité et l'efficacité des prestations de services en faveur des groupes les plus désavantagés socialement et économiquement, par l'innovation sociale.

2.1 Les technologies bas carbone

Accroître le développement et l'adoption de technologies sobres en carbone, nouvelles ou existantes, dans les secteurs ayant le plus grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

3.1 Le patrimoine naturel et culturel

Valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir une croissance économique innovante et durable.

3.2 Les écosystèmes côtiers et des eaux de transition

Améliorer et protéger les écosystèmes côtiers et des eaux de transition.

À PROPOS DU PROGRAMME

Le Programme permet aux candidats de soumettre une idée de projet sous forme de projet de droit commun ou de micro-projet. Les caractéristiques principales de ces deux types de projet sont les suivantes:

Projet de droit commun

- Soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 69 %
- Pas de budget maximum pour le projet
- Pas de durée maximale du projet
- Au moins un partenaire issu de chaque pays dans l'Espace du Programme (pas de nombre maximum de partenaires)
- Toutes les entités légales sont éligibles
- Processus de candidature en deux phases
- Deux appels à projets par an:
 - du 2 mars au 6 avril 2017
 - du 6 septembre à 12 octobre 2017

Consultez le calendrier sur notre site web pour les appels à projets après 2017.

Micro-Projet

- Soutien du Fonds européen de développement régional à hauteur de 80 %
- Budget maximum de 500 000 EUR par projet (cofinancement FEDER 400 000 EUR)
- Durée du projet limitée à 27 mois
- Au moins un partenaire issu de chaque pays dans l'Espace du Programme (maximum de 5 partenaires)
- Ouvert aux associations et organisations employant moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 10 millions d'euros et aux autorités locales (EN) et Collectivités publiques (FR).
- Processus de candidature en une phase
- Un appel à projets par an:
 - du 6 avril au 4 mai 2017.

INTRODUCTION À L'INNOVATION SOCIALE

DÉFINITION UE

L'innovation sociale est définie comme de nouvelles idées (produits, services et modèles) destinées à répondre aux besoins sociaux et créer de nouvelles relations ou collaborations sociales.

Qu'entendre par « innovation sociale » ?

Cette section de notre dossier d'informations vise à vous permettre de mieux comprendre notre approche de l'innovation sociale.

En 2013, la Commission européenne a publié un Guide de l'innovation sociale (téléchargeable à partir de notre site Internet) qui donne un bon aperçu de la vision européenne à ce sujet.

Le Programme Interreg France (Manche) Angleterre a adopté une approche territoriale de l'innovation sociale et a identifié deux enjeux clés au sein de l'Espace du Programme.

Enjeu n° 1

Le besoin de soutenir des solutions innovantes pour répondre aux défis sociétaux auxquels sont confrontés les groupes les plus désavantagés socialement et économiquement

Enjeu n° 2

Le besoin pour la population active de prendre part à la revitalisation économique, y compris en augmentant ses aptitudes par des moyens innovants en termes de formation et de développement de compétences.

Dans cette perspective, le Programme a décidé d'utiliser la coopération transfrontalière pour développer de nouveaux systèmes et services de soutien pour deux groupes cibles : 1. les personnes les plus éloignées du marché du travail - 2. les personnes âgées.

Indicateurs de résultats et indicateurs de réalisation

Étant donné que l'une des exigences du Programme est de mettre en œuvre des changements spécifiques et mesurables, chaque Objectif Spécifique est accompagné de plusieurs indicateurs de réalisation et d'un indicateur de résultat (voir la définition de ces termes dans les FAQ p. 14). Les candidatures de projet devront réaliser au moins l'un des indicateurs de réalisation et s'assurer que leur projet se traduira par une augmentation de la valeur de l'indicateur de résultat. Sur la page suivante sont énumérés les indicateurs de réalisation et de résultat de l'Objectif Spécifique 1.2 relatif à l'innovation sociale.

INTRODUCTION À L'INNOVATION SOCIALE

Les indicateurs de réalisation:

- Nombre de participants à des projets favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'inclusion sociale par-delà les frontières.
- Nombre de programmes de requalification de compétences ou de formations à destination des publics défavorisés.
- Nombre d'institutions, publiques ou privées, soutenues pour améliorer la qualité et l'efficacité des prestations de service destinées aux personnes désavantagées.
- Nombre de services socialement innovants conçus.

L'indicateur de résultat : Niveau de qualité et d'efficacité des services menés en faveur des groupes défavorisés.



Quels sont les besoins des régions de l'Espace du Programme?

Pour aller au-delà de l'analyse territoriale préliminaire, nous avons voulu vous demander votre avis – à vous qui représentez les organisations travaillant dans le domaine de l'innovation sociale – et mieux comprendre vos besoins régionaux.



Nous avons réuni toutes les réponses au questionnaire dans un document (Annexe 1), en soulignant certains des principaux besoins régionaux recensés par les partenaires. Nous les avons classés par pays, par région FMA et par thème principal: emploi, santé, logement, éducation et migration. Nous espérons que cela pourra servir de point de départ à de futures idées de projet.



Il est important de garder à l'esprit que le Programme a défini deux groupes cibles principaux:

- Les individus les plus éloignés du marché du travail
- Les personnes âgées

Tous ces besoins locaux et régionaux devront, s'ils font l'objet d'un projet FMA, être axés sur ces deux groupes cibles.

BONNES PRATIQUES POUR LES CANDIDATURES DE PROJET

Conseils et mises en garde pour les projets postulant selon l'Objectif Spécifique 1.2.

La section qui suit résume les enseignements tirés des précédentes candidatures de projet.

Les candidatures soumises au titre de l'Objectif Spécifique 1.2 ont souvent une conception similaire:

- Il y a un défi social identifié (de préférence l'un de ceux définis dans le Programme de Coopération).
- Il y a une idée ou une technologie nouvelle, susceptible de contribuer à résoudre ce problème
- Un groupe d'organisations œuvrant dans ce domaine teste un nouveau service basé sur cette idée ou cette technologie.
- Il diffuse les résultats des essais auprès d'autres organisations. Parallèlement, des activités sont prévues pour assurer l'intégration des essais réussis dans les organisations partenaires ou dans les organisations pertinentes en mesure de mettre en œuvre la nouvelle solution apportée au défi en question.

Ce n'est pas la seule façon de concevoir un projet O.S. 1.2. Il y a un certain nombre de problèmes que rencontrent couramment les projets adoptant cette conception, et qui peuvent les empêcher d'avancer.

Point n°1 : La description des besoins

Dans leur candidature, les candidats ont tendance à se concentrer sur le défi sociétal et à ne pas se concentrer suffisamment sur les problèmes liés à la prestation des services et sur la résolution des problèmes en question.

Une erreur que font souvent les candidats consiste par exemple, pour un projet s'intéressant au chômage chez les immigrants, à se concentrer exclusivement sur les statistiques exprimant l'ampleur du chômage, son aggravation, et en quoi cela représente une occasion manquée de combler les déficits de compétences sur le marché du travail. Mais le projet ne s'intéressera peut-être pas aux services existants pour les immigrants à la recherche d'un emploi, ni aux raisons du fonctionnement insatisfaisant de ces services.

Les candidats doivent se concentrer sur les deux. Se concentrer uniquement sur le défi sociétal soulève un certain nombre de questions:

- S'il est vraiment important de traiter un enjeu sociétal, comment fait-il que personne n'ait déjà tenté de le faire
- Il y a un risque que les candidats reconduisent des initiatives existantes et que le projet ne soit pas intégré aux prestations de services existantes.
- Le fait de montrer que vous connaissez les difficultés rencontrées par les prestations de services actuelles est une bonne façon de montrer que vous comprenez les défis à relever pour répondre au problème.

BONNES PRATIQUES POUR LES CANDIDATURES DE PROJET

En adoptant cette conception les porteurs de projet développeront de nouveaux services au sein de leurs propres organisations. Il est donc logique qu'ils décrivent les difficultés des prestations de services actuelles en ce qui concerne leur propre organisation.

Point n° 2 : Décrire ce que fera le projet

Les formulaires de candidature sont limités en taille et demandent de la concision de la part des candidats. Les candidatures soumises au titre de l'O.S. 1.2 – qui décrivent la mise en œuvre de services complexes par de nombreuses organisations – ont souvent du mal à faire comprendre leur approche.

Certains projets ont malheureusement dû être rejetés uniquement parce que la nature et le but des activités prévues au cours du projet étaient très difficiles à saisir. Pour décrire les activités du projet, il est recommandé de :

- Se concentrer sur le nouveau service ou produit qui résultera du projet
- Décrire le nouveau service ou produit aussi précisément que possible
- Décrire les changements qui sont nécessaires au sein de chaque organisation partenaire pour permettre la mise en place de ce nouveau service
- Décrire comment ce changement sera réalisé

Point n° 3 : Pas de projets de routine

Les projets de routine sont des projets où les partenaires entendent mener leurs activités de base ou actuelles dans le cadre du projet. Le Programme ne finance pas les projets de routine.

Les candidats doivent démontrer que toutes les activités se rapportent à quelque chose de nouveau, qui sera réalisé en tant qu'élément du projet. Cela peut parfois constituer un problème pour les projets O. S. 1.2.

Décrire les activités comme indiqué plus haut (en commençant par se concentrer sur le nouveau service qui en résultera) aide également les partenaires à démontrer qu'ils ne sont pas simplement en train d'exercer leurs activités courantes.

Se concentrer sur le nouveau service et ce qui le différencie des services déjà offerts par chacun des partenaires est une bonne façon de montrer en quoi les pratiques de chacun des partenaires se différencieront nettement des pratiques existantes.



Il est bon d'utiliser la section « Partenaires » du formulaire de candidature pour souligner – pour chaque partenaire – la différence entre ce que les partenaires prestataires de services fournissent actuellement et le service qui sera fourni, ou leur contribution à ce nouveau service, pendant et après le projet.

BONNES PRATIQUES POUR LES CANDIDATURES DE PROJET

Point n° 4 : Un projet n'est pas un ensemble d'activités isolées

Un autre risque commun aux projets OS 1.2 est que le projet consiste en des activités locales qui ne sont pas liées entre elle et qui n'ont que des avantages que purement locaux.

Prenons l'exemple d'un projet axé sur l'amélioration des compétences des seniors.

- Le partenaire A teste et intègre un nouveau système de tutorat dans sa prestation de services
- Le partenaire B teste et intègre un nouveau programme dans sa prestation de services afin de répondre aux idées préconçues à l'égard des seniors.
- Le partenaire C teste et intègre un nouvel outil numérique dans sa prestation de services.

Cela pose problème car il y a peu de valeur ajoutée à attendre d'activités et d'essais se déroulant dans un même projet. En parallèle, il est peu probable qu'il y ait un haut niveau de coopération.



Vous devez montrer que l'un des aspects innovants de la « nouvelle idée » est qu'elle implique une coopération entre organisations.



Si la « nouvelle idée » consiste en une nouvelle méthode, les candidats peuvent démontrer qu'ils testent soit différents aspects de cette méthode, soit cette méthode dans différents contextes. Cela peut être un bon moyen de relier les activités se déroulant dans différents lieux. Cela montre également que le projet dans son ensemble ne pourra pas être réalisé sans chacun des différents partenaires.

Bien sûr, les candidats ne peuvent pas simplement déclarer qu'ils testent une méthode, sans en apporter la preuve. La candidature doit montrer en quoi cette méthode répondra à un problème à traiter par les prestations de services existantes, et expliquer que les activités représentent les étapes nécessaires pour mettre en place ces essais dans les organisations en question.

Point n° 5 : Durabilité et diffusion

Il est essentiel que les partenaires établissent quelles sont les organisations qui devront être informées des résultats du projet afin qu'ils puissent être utilisés à travers l'Espace du Programme et que les organisations relais par une large diffusion des résultats, et leur intégration, participent au projet à un stade précoce.

BONNES PRATIQUES POUR LES CANDIDATURES DE PROJET

1

Être innovant: Qu'allez-vous faire qui n'a pas encore été fait ? Comment vous y prendrez-vous ?

2

Avoir une logique claire: Quel besoin ou quelle demande avez-vous identifié(e) ? Quel sera l'impact du projet ? En quoi le résultat du projet contribuera-t-il à l'objectif général du Programme ?

3

Avoir besoin de la coopération transfrontalière: Expliquez pourquoi vous ne pouvez pas réaliser votre projet sans la collaboration d'organisations situées de l'autre côté de la Manche.

4

Créer un partenariat solide: Quels sont les domaines d'expertise et les expériences apportés par chaque Partenaire de Projet ?

5

Faire les recherches nécessaires: Faites une analyse retrospective du ce qui a déjà été fait. Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Regardez vers l'avenir: où en serons-vous avec ce projet d'ici sa clôture ? Cinq ans après sa clôture ?

6

Prendre contact avec l'animateur local: La liste des animateurs du Programme avec leurs coordonnées figure à la page suivante.

COMMENT TROUVER DES PARTENAIRES

L'un des défis pour tout projet transfrontalier est de trouver les partenaires adéquats. Mais nous sommes ici pour vous aider!

Si vous avez besoin de partenaires supplémentaires pour votre projet, la première étape est de contacter votre animateur local et de lui expliquer le type de partenaire que vous cherchez. Nous avons des animateurs pour chacune des régions de l'Espace FMA. Ils utiliseront notre réseau de partenaires pour recenser les organisations susceptibles de convenir à votre projet. Une fois que nous vous aurons aidé à trouver les organisations adéquates, nos animateurs seront également prêts à vous aider par la première prise de contact.

La page « Trouver un partenaire »

Sur notre site Internet se trouve une page dédiée aux projets qui sont à la recherche de partenaires. Les projets en cours d'élaboration sont invités à y publier leur idée de projet. Nous prendrons ensuite contact avec vous si nous recevons des expressions d'intérêt de la part de partenaires souhaitant s'associer à votre projet.

[Cliquez ici](#)

Les animateurs locaux



Sud Ouest

julie.becel@norfolk.gov.uk

Sud

christelle.pereira@norfolk.gov.uk

Sud Est

aiste.petraityte@norfolk.gov.uk

Est

alexander.larter@norfolk.gov.uk



Bretagne

brendan.riou@norfolk.gov.uk

Normandie

judith.de.saint.laurent@norfolk.gov.uk

Hauts de France

vincent.hagnere@norfolk.gov.uk

[Cliquez ici pour la carte complète](#)

La page « Organisations intéressées »

Nous comprenons que toute organisation ne soit pas à même de diriger un projet transfrontalier, c'est pourquoi nous avons créé la page « Organisations intéressées ». Cette section est consacrée aux organisations qui n'ont pas forcément une idée de projet mais qui sont intéressées par une collaboration transfrontalière et une participation à d'autres projets de développement. Cette page est aussi un excellent moyen de trouver d'autres partenaires pour votre projet grâce à un filtre vous permettant une recherche par pays et par Objectif Spécifique.

[Cliquez ici](#)

QUESTIONS FRÉQUENTES

Cette section vise à répondre aux questions courantes à propos des formulaires de candidature (accessibles sur la page « Documents à télécharger » de notre site Internet) sous l'angle de l'innovation sociale en particulier.

Qu'entendez-vous par « projet innovant » ?

- Les réalisations de votre projet devront être nouvelles ou différentes des pratiques actuelles. Décrivez l'offre existante et expliquez en quoi elle ne répond pas aux besoins.
- Votre projet devra avoir pour objectif de résoudre un problème. La façon dont vous vous attaquerez à ce problème ira au-delà de l'offre existante en utilisant des méthodes nouvelles pour obtenir des résultats nouveaux ou meilleurs.

Comment définir mon groupe cible ?

- Votre groupe cible est en rapport avec la population qui utilisera vos services ou produits. Il sera au cœur de votre projet, l'objectif sera en rapport avec lui, et c'est sur ce groupe cible de personnes que nous mesurerons l'efficacité et l'impact des réalisations de votre projet. Pour l'O. S. 1.2, il y a deux groupes cibles : les individus les plus éloignés du marché du travail et les personnes âgées.

Je ne comprends pas ce qu'est une « réalisation »...

- Par réalisation, nous entendons ce qui est effectivement réalisé par votre projet. Une erreur fréquente serait de penser qu'un livrable est une réalisation. Les livrables constituent les différents étapes qui mènent à une réalisation. Une réalisation sera, par exemple, un nouveau service ou un nouveau produit.
- Chaque réalisation sera liée à un indicateur de réalisation exprimant qu'une attention particulière a été accordée à la durabilité de la réalisation (p. ex. nouveau service ou produit) au-delà de la durée du projet.

Ces réalisations sont-elle liées à des indicateurs ?

- Oui, en effet. Les indicateurs peuvent être difficiles à comprendre. Le Programme doit être mesuré à l'aide de ces indicateurs établis par l'UE. Par conséquent, les projets doivent également être mesurés à l'aide de ces indicateurs. Nous avons deux sortes d'indicateurs: les indicateurs de résultat et les indicateurs de réalisation.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quelle est la différence entre les indicateurs de résultat et les indicateurs de réalisation ?

- **L'indicateur de résultat:** Il y en a un par Objectif Spécifique. C'est ce qui exprimera dans quelle mesure votre projet a atteint les résultats escomptés. Pour cet O. S., ce qui est mesuré est le « Niveau de qualité et d'efficacité des services menés en faveur des groupes défavorisés ». C'est une mesure qualitative.
- **L'indicateur de réalisation:** Chaque O. S. en a plusieurs qui se rapportent aux réalisations. Chaque réalisation correspondra à un indicateur. Par exemple, si vous créez un nouveau service, vous le rattacherez à l'indicateur 1.6. (« Nombre de services socialement innovants conçus ») et la réponse sera « un ». C'est une mesure quantitative.

Vous avez parlé d'efficacité et de durabilité. Que voulez-vous dire ?

- Comme déjà mentionné, vous devrez fixer des objectifs à votre projet. Par exemple, si votre projet vise à créer des programmes de requalification des compétences et des formations à destination des publics défavorisés, vous répondrez à l'indicateur de réalisation 1.4. Mais un projet peut-il avoir pour objectif de créer une formation ? La réponse est non ! La formation doit être un moyen pour parvenir à une fin. C'est un livrable qui mène à une réalisation. Nous ne mesurons pas l'efficacité d'après l'existence de la formation, mais d'après les résultats de cette formation. Nous en revenons aux objectifs. À quoi mènera cette formation ? À qui est-elle destinée et que va-t-elle accomplir ? Quel est le changement que cette formation va apporter ?
- Cette formation devra également être durable. La question est de savoir ce qui se passera une fois le financement Interreg épuisé. Dans notre exemple, la formation devra se poursuivre au-delà de la durée effective du projet ou produire un résultat qui perdure au-delà du financement.